

SAINT-MONTAN,  
Le 6 janvier 2009

## **Sinistrés de l'incendie des quatre habitations de la Cité du Barrage**

Triste fin d'année pour nos quatre familles frappées par l'incendie de leur maison ce mardi 30 décembre 2008 ; heureusement, dans ce malheur, aucune perte de vie humaine n'est à déplorer. Quarante huit pompiers, dont 7 officiers, étaient rapidement sur place pour essayer de circonscrire des flammes dévastatrices provoquées, très certainement, par une installation électrique défailante ; "l'enquête le dira".

Humainement, les choses ont été, sont et seront traitées au mieux des intérêts de nos concitoyens frappés par ce drame qui, bien que n'étant que matériel, est psychologiquement traumatisant. La municipalité, présente en permanence sur le terrain, a joué et jouera son rôle pour solutionner les premiers problèmes humains, matériels et administratifs qui se sont posés, se posent et se poseront dans les semaines et mois qui arrivent.

La mairie dispose sur le village de deux logements qui peuvent être mis à la disposition de deux familles ou les reloger près de leur lieu de vie dans les logements neufs et vacants, réquisitionnés il y a trois semaines, dans l'immeuble de l'ancienne école de la Cité du Barrage. J'espère que les services de l'état aideront et accompagneront la mairie dans cette démarche de réquisition de logements qui sont, plus que jamais, indispensables.

Un grand remerciements à tous les habitants de la Cité du Barrage qui se sont montrés très solidaires dans ces moments très pénibles pour leurs voisins.

Le Président du Conseil Général et Député, Pascal TERRASSE, était sur place avec le maire et a pris la décision dans l'urgence de verser une somme de 1 000 euros par famille sinistrée ; ce qui sera fait en fin de première semaine de janvier 2009. La commune reçoit les dons **uniquement** par chèque bancaire libellés à l'ordre du "CCAS Trésor Public", avec pour mention au verso "sinistrés de l'incendie de la Cité du Barrage". Les sommes récoltées seront intégralement reversées aux familles concernées en bons d'achat "électroménager, mobilier, linge de maison". Une des quatre personnes sinistrées a été admise en maison de retraite de l'hôpital de Boug-St-Andéol le jour même du sinistre en raison de son état de santé, de son âge et l'absence à proximité de toute famille. Pour l'instant les trois autres familles sont chez leurs enfants et parents. Prévenus très rapidement, les compagnies d'assurance auraient dores et déjà dépêché leurs experts et les abonnements aux divers services "eau, électricité, téléphone" interrompus.

Respectueusement  
Le Maire,  
Alan CARRARO